

Des voix: Bravo!

Des voix: Rétractez-vous.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a raison; je n'aurais pas dû inclure tous les membres, mais seulement ceux qui posent des questions.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à ce premier ministre éclairé. En tant que membre du groupe des nullités . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, tous ceux qui ont applaudi seront dans la catégorie des nullités après les élections.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Le temps du verbe était au passé pour donner tout le mérite au gouvernement, qui est un gouvernement du passé. Tous ceux qui ont applaudi . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a la parole pour poser une question supplémentaire. Depuis un certain temps nous n'avancions pas beaucoup. Nous sommes toujours à la première question. Nous semblons nous lancer dans cette période typique des questions du mercredi alors que les députés sortent de leur caucus avec un esprit belliqueux, mais j'espère que nous pouvons faire quelque progrès. Le député peut poser sa question supplémentaire.

M. Nowlan: Je suis tout à fait d'accord avec la remontrance de Votre Honneur. Pour tenter d'aider les Canadiens à mieux savoir où nous allons comme pays, je demanderais au premier ministre de nous dire si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social exprimait la politique du gouvernement quand il a déclaré que la classe moyenne assumerait une part encore plus lourde du fardeau des impôts, vu le fait que le bill de réforme fiscale semblait nous orienter dans ce sens que d'autres membres du gouvernement n'ont pas atténué la portée du bill de réforme fiscale. La classe moyenne au Canada devra-t-elle accepter d'assumer, par les impôts, une plus lourde part des programmes qu'elle ne le fait actuellement?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est manifeste que le député cite à tort le ministre.

M. Nowlan: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'accorderai la parole au député pour une question supplémentaire, pour ensuite faire le tour puis revenir au député s'il a d'autres questions supplémentaires à poser au nom de son parti.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire sera très brève. Est-ce que le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont eu un entretien avant que le ministre de la Santé fasse son discours dans la province de Québec?

M. Bell: Il en a eu un après.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie; la parole est au député de York-Sud.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

PORT-CARTIER (QUÉBEC)—L'USINE ITT-RAYONIER ET LA MENACE À L'ÉCOLOGIE—LES CONSULTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, dans ce contexte, je voudrais poser certaines questions au ministre de l'Environnement. Étant donné le compte rendu avantageux qu'il a donné de son travail à Stockholm . . .

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Quand un ministre donne un compte rendu avantageux à propos de lui-même, je suppose que ses collègues devraient l'applaudir.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Je voudrais demander au ministre si son ministère comprend un service chargé de la coordination avec d'autres ministères afin de s'assurer que les activités auxquelles d'autres ministères pourraient se livrer n'exercent pas un effet nuisible sur l'environnement contrairement aux politiques que son ministère est censé mettre en œuvre. Existe-t-il au sein du gouvernement un organisme chargé de ce genre de travail?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Il existe un organisme de coordination au sein de la section de la protection de l'environnement qu'on appelle Environnement Canada et dont les agents se trouvent dans cinq régions distinctes au Canada.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne parle pas de régions. Je vais être plus précis. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il consulté celui de l'Environnement quand il a décidé de contribuer à l'installation d'une usine ITT-Rayonier à Port-Cartier, au Québec, et de céder à cette société une très large bande de terrain pour la coupe du bois? A-t-on procédé à ces consultations, étant donné que les écologistes de l'Université de Waterloo estiment qu'on risque de créer un désert presque total dans une région très importante de la côte nord québécoise et d'en faire disparaître la faune et les autres éléments écologiques? Le ministre savait-il même . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la concession de vastes étendues de forêts, je suis sûr que cela concerne la province et son service forestier. Quant aux mesures antipollution, étant donné que le gouvernement fédéral devait participer financièrement à l'entreprise, notre service de protection de l'environnement a collaboré étroitement avec le MEER pour s'assurer que la nouvelle usine de Port-Cartier soit dotée d'installations de dépollution suffisantes. En fait, cette usine sera en mesure de se conformer largement aux nouvelles normes nationales relatives à la pollution.